

CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DGA DÉVELOPPEMENT

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA GESTION DES RISQUES

SERVICE DU SUIVI ET DE LA GESTION DES COURS D'EAU

Monsieur Michel DELPUECH
Préfet Coordonateur de bassin Rhône

Méditerranée

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes Service Bassin Rhône-Méditerranée et Plan Rhône (SBRMPR).

69453 LYON Cedex 06

Nice, le

06 JUNA 2016

Monsieur le Préfet,

Le plan de gestion des poissons migrateurs Rhône-Méditerranée (PLAGEPOMI) vise la préservation et la reconquête durable des populations de poissons migrateurs amphihalins sur l'axe Rhodanien et l'ensemble des côtiers du pourtour Méditerranéen.

La révision du PLAGEPOMI Rhône-Méditerranée pour la période 2016-2021 s'inscrit dans le prolongement des trois premiers plans qui ont permis de développer progressivement les connaissances techniques et scientifiques nécessaires à l'amélioration de la gestion et à la reconquête des axes de migration de trois espèces : l'anguille européenne, l'alose feinte du Rhône et la lamproie marine.

Dans ce contexte, toutes les structures assurant un rôle dans la mise en œuvre de ce plan, sont consultées pour donner leur avis sur le projet de PLAGEPOMI 2016-2021.

Après ajouts éventuels des remarques émises par les structures consultées et validation par le comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI), le PLAGEPOMI sera présenté au Préfet coordonnateur de bassin pour approbation au cours de l'été 2016.

Je vous informe que le Conseil départemental des Alpes-Maritimes est favorable au projet de révision du PLAGEPOMI 2016-2021 tel que présenté dans les documents consultables sur le site internet de bassin.

En outre, de par ses relations avec les différentes structures locales de gestion, le Département est impliqué financièrement et techniquement dans tous les projets de restauration et de préservation des milieux aquatiques, notamment ceux ayant trait à la restauration de la continuité écologique et au suivi des populations piscicoles. Il participera et veillera ainsi à la bonne mise en œuvre des orientations énoncées dans le PLAGEPOMI.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Cyril MARRO Directeur

DEGR /SSGC 5 KS / NS / SD - LT2016-14746 B.P. n° 3007 - 06201 Nice cedex 3 Téléphone 04 97 18 70 23 - nscheidecker@departement06.fr